



SMABB
SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT
DU BASSIN DE LA BOURBRE

RAPPORT D'ACTIVITÉ



2019

TABLE DES MATIÈRES

LE MOT DU PRÉSIDENT	3
LE SMABB	4
Le territoire du bassin versant.....	4
Une solidarité de bassin nécessaire	4
Les compétences.....	5
Les adhérents du SMABB.....	5
La gouvernance du SMABB	6
L'équipe.....	7
2019 : CHIFFRES ET MOMENTS CLÉS	8
BUDGET 2019.....	9
Fonctionnement	9
Investissement.....	11
DES CHANGEMENTS STATUTAIRES HISTORIQUES.....	12
Un changement de gouvernance	12
Des modifications statutaires liées à la prise de compétence GÉMAPI	12
Un comité syndical resserré.....	12
Le SMABB devient EPAGE	13
Une réussite collective.....	13
Des changements historiques : changement de nom et déménagement.....	13
PRÉVENTION DES INONDATIONS	14
Un programme d'actions de prévention adapté aux enjeux du territoire	14
Accompagner les communes dans la gestion de crise	15
Réduire l'occurrence des inondations.....	16
Bassin de rétention des eaux de Combe-Radix	17
Mise en place de barrages écrêteurs	18
RESTAURATION DES MILIEUX AQUATIQUES ET DES CORRIDORS	18
Les trames écologiques : verte, bleue, noire	18
Un film et une soirée pour évoquer l'importance de la biodiversité	20
2019 : un bilan à mi-parcours pour le Contrat unique	21
Restauration et renaturation des cours d'eau et des milieux aquatiques.....	22
4 seuils prioritaires aménagés en 2019.....	22
L'avant-projet de la renaturation de la Bourbre en aval de Bourgoin-Jallieu validé.....	24
Le castor d'Europe, animal emblématique du bon fonctionnement des cours d'eau.....	25
La végétation des berges et embâcles : entretenir les corridors aquatiques	26

La lutte contre les espèces invasives.....	26
Interventions en rivière quand l'intérêt général est en jeu	27
PRÉSERVATION DE LA QUALITÉ DE LA RESSOURCE EN EAU.....	29
11 « captages prioritaires » identifiés	29
Animation « captages prioritaires » mutualisée.....	30
Des actions de communication sur la qualité de l'eau	31
ANIMATION DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU (CLE).....	32
La CLE : le parlement de l'eau local	32
2019, une année charnière pour la CLE.....	33
REMERCIEMENTS.....	34
POUR ALLER PLUS LOIN	34

LE MOT DU PRÉSIDENT

« Je suis très heureux de vous faire découvrir ce rapport d'activité 2019. Ce document est d'autant plus important qu'il sera utile aux futurs membres du Conseil syndical, pour déterminer les orientations futures du syndicat.

L'année 2019 a été très chargée pour le SMABB : changement de gouvernance, labellisation EPAGE, exercice de crise intercommunal, suppression de plusieurs obstacles entravant les cours d'eau... Les réalisations du SMABB n'ont pas manqué cette année, et ces efforts se poursuivront dans les années à venir... »



Jean-Claude PARDAL,
Président du SMABB

LE SMABB

Le SMABB (Syndicat mixte d'aménagement du bassin de la Bourbre) est une structure intercommunale, sous forme de syndicat mixte ouvert, regroupant 9 intercommunalités, 70 communes, et le département de l'Isère. Créé en 1968, notamment pour lutter contre les inondations, ses missions ont évolué avec le temps. Aujourd'hui, le SMABB agit sur l'ensemble du périmètre du bassin versant de la Bourbre.

Le territoire du bassin versant

Un bassin versant, c'est une zone géographique délimitée par des crêtes (ou lignes de partage des eaux) irriguée par un même réseau hydrographique (une rivière, avec tous ses affluents et cours d'eau). Sur le bassin versant, chaque goutte d'eau converge vers le même point de sortie : la Bourbre, au niveau de sa jonction avec le Rhône.



La rivière de la Bourbre est un affluent du Rhône qui s'écoule sur un bassin versant de 728 km² au nord du département de l'Isère, à la croisée des agglomérations de Lyon, Grenoble et Chambéry. La Bourbre prend sa source sur la commune de Burcin et se jette dans le Rhône à Chavanoz.

La Bourbre reçoit 3 principaux affluents en rive gauche : l'Hien, l'Agy et le Bion. En rive droite, la Bourbre reçoit les eaux du canal du Catelan, creusé par l'homme pour drainer une vaste plaine marécageuse. L'ensemble de ces principaux cours d'eau forme un réseau hydrographique d'environ 150 km.

Le bassin de la Bourbre s'étend sur 7 communautés de communes et 2 communautés d'agglomération, et compte une population d'environ 220 000 habitants.

Une solidarité de bassin nécessaire

Le bassin versant est l'échelle la plus cohérente, d'un point de vue hydrologique. L'eau ne connaît pas les frontières administratives, et n'obéit qu'à une seule loi : la loi de la gravité, qui fait qu'elle coule toujours de l'amont vers l'aval. Les actions prises en amont

se répercutent nécessairement en aval. C'est pour cette raison que l'action du SMABB s'inscrit sur l'ensemble du bassin versant, avec une cohérence globale, et qu'il est important de garder ce fonctionnement, qui permet d'assurer une solidarité de bassin forte.

Les compétences

À l'origine chargé de lutter contre les inondations, le SMABB a évolué au fil du temps, et ses missions également. Aujourd'hui, les actions du SMABB s'inscrivent autour de quatre axes majeurs :

- **Lutte contre les inondations**
 - Entretien et construction d'ouvrages de protection contre les crues
 - Réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens
 - Amélioration de la connaissance du risque inondation
 - Surveillance et prévision des crues et des inondations
- **Restauration des corridors écologiques et des milieux aquatiques**
 - Restauration des corridors écologiques, terrestres et aquatiques
 - Entretien et restauration de la ripisylve, du lit mineur et des berges
 - Restauration des milieux aquatiques, des zones humides et des cours d'eau
- **Amélioration de la qualité des eaux**
 - Surveillance de la qualité des eaux de surface et souterraines
 - Animation pour préserver la ressource en eau potable
- **Animation de la Commission locale de l'eau (CLE)**
 - Animation du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE)

Les adhérents du SMABB

Au 31 décembre 2019, les membres adhérents du SMABB sont :

- **1 département** : le département de l'Isère
- **9 intercommunalités**

La communauté d'agglomération du Pays voironnais, la communauté de communes Est lyonnais, la communauté d'agglomération Porte de l'Isère, la communauté de communes Bièvre Est, la communauté de communes des Vals du Dauphiné, la communauté de communes Bièvre Isère communauté, la communauté de communes des Balcons du Dauphiné, la communauté de communes des Collines du Nord

Dauphiné, la communauté de communes de Lyon Saint Exupéry en Dauphiné.

- **70 communes¹**

La Bâtie-Montgascon, Belmont, Biol, Blandin, Bourgoin-Jallieu, Cessieu, Chabons, Chamagnieu, Charancieu, Charvieu-Chavagnieux, Chassignieu, Chateauvillain, Chavanoz, Chelieu, Chezeneuve, Colombier-Saugnieu, Courtenay, Crachier, Culin, Doissin, Dolomieu, Domarin, Eclose-Badinieres, Four, Frontonas, L'Isle-d'Abeau, La Chapelle de la Tour, La Tour-du-Pin, La Verpillière, Le Passage en Dauphiné, Les Abrets en Dauphiné, Les Eparres, Maubec, Meyrie, Montagnieu, Montcarra, Montrevel, Nivolas-Vermelle, Panossas, Pont-de-Chéruy, Rochetoirin, Ruy-Montceau, Saint-Agnin-sur-Bion, Saint-Alban-de-Roche, Saint-André-le-Gaz, Saint-Chef, Saint-Clair-de la Tour, Saint Didier de la Tour, Saint Hilaire de Brens, Saint Jean de Soudain, Saint Marcel Bel Accueil, Saint-Quentin Fallavier, Saint-Savin, Saint Victor de Cessieu, Saint-Ondras, Sainte Anne sur Gervonde, Sainte-Blandine, Salagnon, Satolas et Bonce, Serezin de la Tour, Sermérieu, Soleymieu, Succieu, Tignieu-Jamezieu, Torchefelon, Tramole, Trept, Vasselin, Vaulx-Milieu, Vénérieu, Veysillieu, Vignieu, Villefontaine, Val-de-Virieu, Villemoirieu.

La gouvernance du SMABB

Conformément à ses statuts, le SMABB est administré par un Comité syndical, présidé par Jean-Claude PARDAL et composé de 30 membres titulaires et 30 membres suppléants.

Ces 30 délégués composent l'organe délibérant du SMABB. Les délégués du Comité syndical élisent un bureau, l'organe exécutif du SMABB. À la suite des modifications statutaires du SMABB liées à la prise de compétence GÉMAPI (**G**estion des **m**ilieus **a**quatiques et **p**rotection contre les **i**nondations), ces délégués sont répartis dans 3 collèges distincts :

- **Un collège « GÉMAPI »**, composé de 22 délégués, désignés par les intercommunalités adhérentes du syndicat
- **Un collège « hors GÉMAPI »**, composé de 5 délégués, élus par les représentants des communes adhérentes du syndicat
- **Un collège « Département »**, composé de 3 délégués, désignés par le Conseil départemental de l'Isère.

¹ Au 31 décembre 2019. Deux nouvelles communes rejoindront le syndicat en 2020 : Moras et Valencogne.

Ces 30 délégués composent l'organe délibérant du SMABB. Les délégués du Comité syndical élisent un bureau, l'organe exécutif du SMABB.

Le bureau est actuellement composé de :

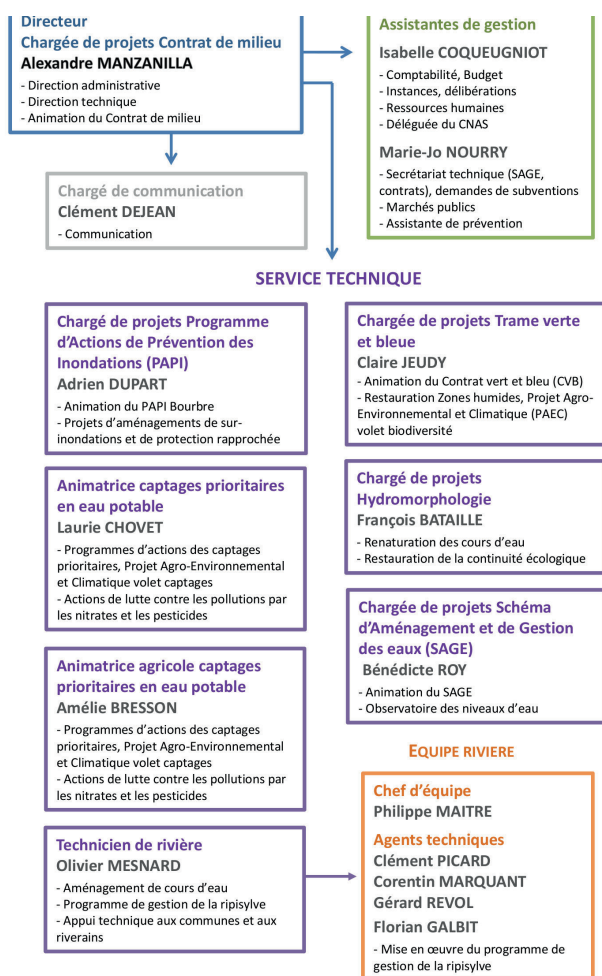
- Jean-Claude PARDAL, Président (collège GéMAPI)
- Laurent GUILLET, vice-président (collège GéMAPI)
- Alain JURADO, vice-président (collège GéMAPI)
- Frédéric LELONG, vice-président (collège GéMAPI)
- Roland SEIGLE, vice-président (collège GéMAPI)
- Emmanuel LIMOUZIN, membre (collège hors GéMAPI)

L'équipe

L'équipe pluridisciplinaire du SMABB, est constituée de 17 agents, avec une expertise forte sur les sujets liés à l'aménagement des rivières et la gestion durable des ressources en eau.

Au sein du SMABB, l'équipe « Rivière » composée de 5 agents agit chaque jour sur le terrain pour une gestion équilibrée de la rivière et de la végétation de ses berges.

Les services administratif et de communication sont également représentés au sein de l'équipe.



2019 : CHIFFRES ET MOMENTS CLÉS

Vie du SMABB

- **6** comités syndicaux convoqués
- **Mars** Élection d'un comité syndical renouvelé, composé de **30 membres**
- **30** membres du Comité syndical depuis mars 2019
- **150** photos reçues pour le concours « La Bourbre et ses affluents au quotidien »
- **Septembre** Première remise des prix du concours photo « La Bourbre et ses affluents au quotidien »
- **2** newsletters "La lettre du SMABB" envoyées à 2000 personnes

Prévention des inondations

- **Novembre** Organisation d'un exercice de crise intercommunal avec les mairies de Saint-André-le-Gaz et de Saint-Clair-de-la-Tour

Continuités écologiques

- **Avril** Essai expérimental d'installation d'une bache de 100 m de long à Rochetoirin pour lutter contre la renouée du Japon
- **Juillet** Soirée "Quand la nature nous rend service", avec **200** participants
- **Octobre** Travaux d'arasement du seuil de Champ-Fleuri à Bourgoin-Jallieu
- **4** seuils prioritaires arasés ou aménagés (1 par le SMABB, 3 par AREA-APRR)
- **50 km** de cours d'eau traités pour la renouée du Japon
- **400 000 €** de dommages évités chaque année grâce à l'équipe Rivière

Captages en eau potable

- **10** réunions de concertation organisées avec les agriculteurs
- L'étude de définition des ressources d'eau potable stratégiques à préserver terminée
- **12** newsletters "Au fil des captages" envoyées à 250 personnes

BUDGET 2019

La prospective financière réalisée en 2018 dans le cadre du transfert de la compétence GÉMAPI des intercommunalités vers le SMABB avait défini une cotisation des membres à la hausse pour préparer la période 2021-2023, qui sera marquée par des investissements importants. Cette année 2019 est une année de transition où les premiers éléments financiers planifiés se mettent en place.

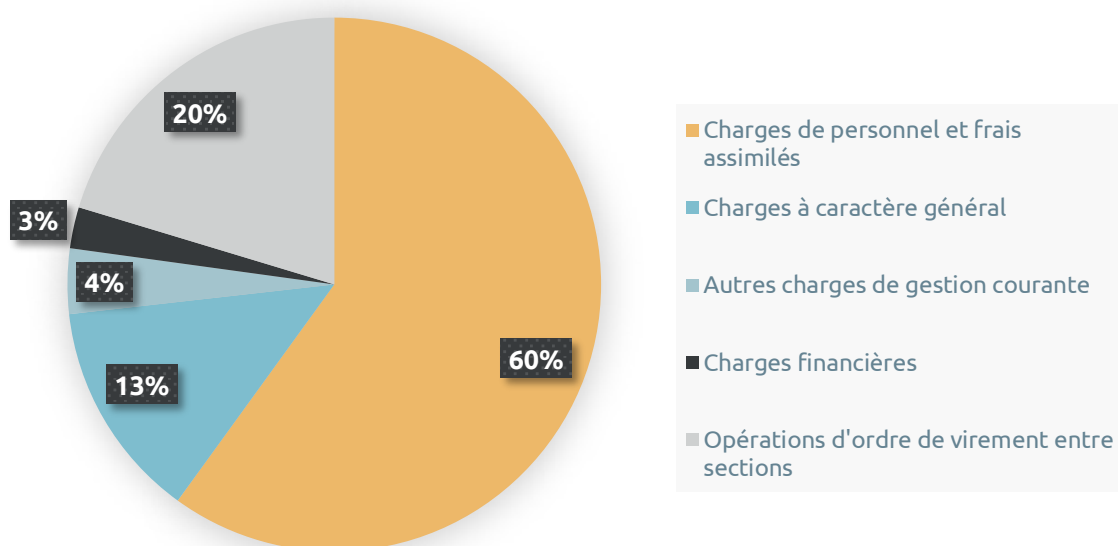
La capacité de désendettement du SMABB est aujourd'hui de 0,4 an, alors qu'elle était encore de 8 ans en 2014. Aujourd'hui, un seul crédit est en cours pour un capital restant dû de 572 760 € au 31 décembre 2019.

La santé financière du syndicat lui permet d'aborder cette période de fort investissement en toute sérénité, notamment en vue de futurs prêts.

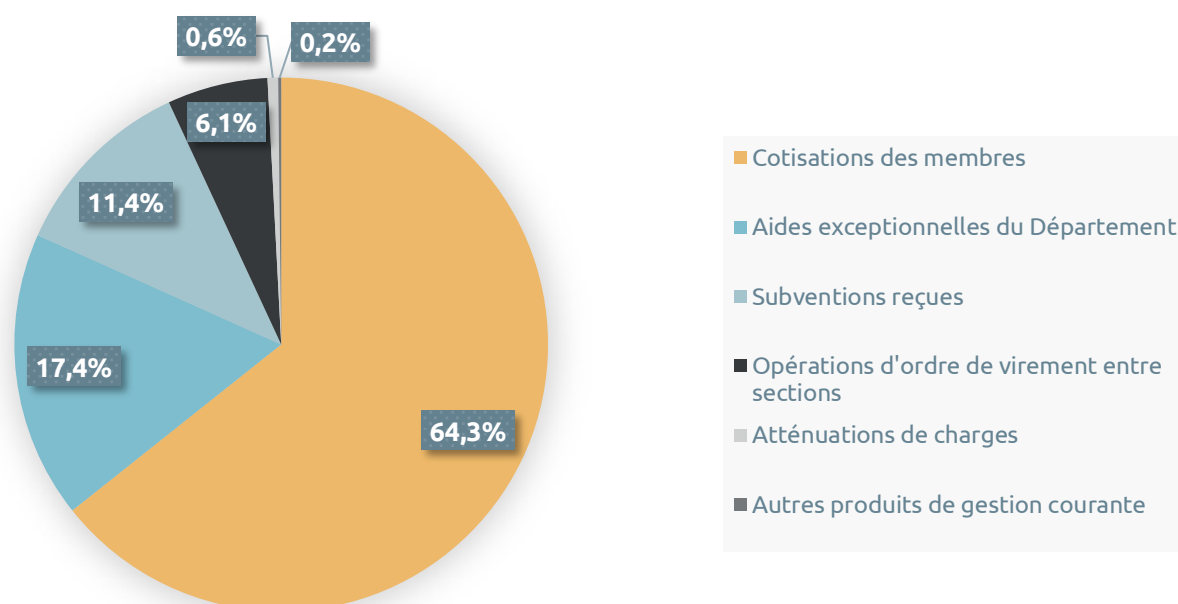
Fonctionnement

Le budget de fonctionnement 2019 s'élève à 1 100 289 € en dépenses. En excluant les opérations d'ordre de virement entre sections, les dépenses réelles sont de 876 569 €. Les charges de personnel représentent alors 75 % des dépenses réelles.

Dépenses de fonctionnement : 1 100 289 €



Recettes de fonctionnement : 2 309 929 €



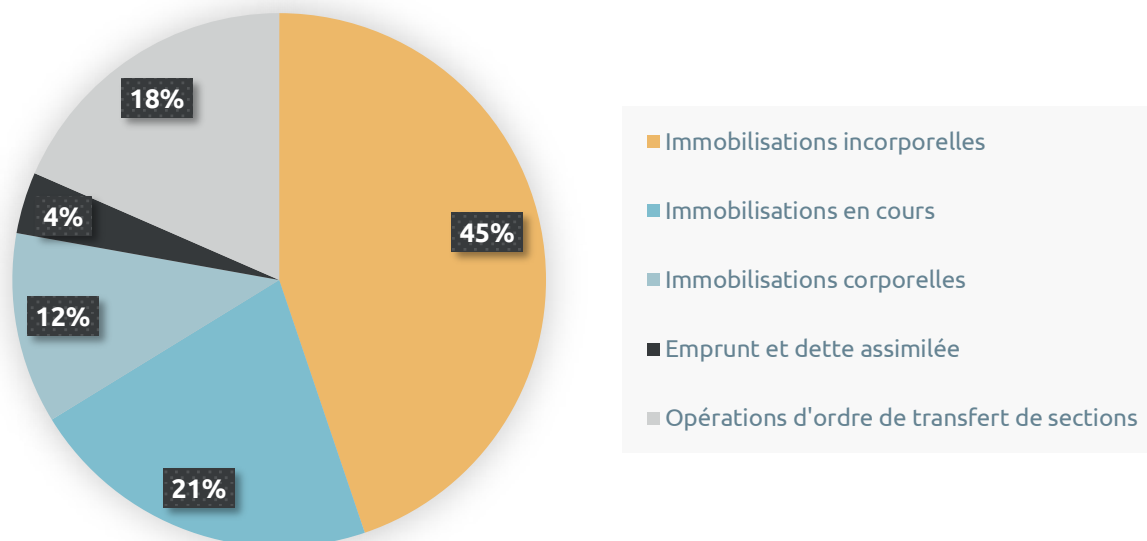
Les recettes réelles de fonctionnement (en retirant les opérations d'ordre de virement entre sections) s'élèvent à 2 169 199 €. Les cotisations des membres représentent 60 % des ressources. Cette année 2019 a été exceptionnelle pour deux raisons :

- Les cotisations des membres ont été quasiment multipliées par 3, afin de préparer les investissements à venir. C'est la taxe GéMAPI collectée, pour la première fois par les intercommunalités membres qui permet de financer cette évolution.
- En 2019, le département de l'Isère a aidé tous les syndicats de rivière en accordant une aide exceptionnelle équivalente au montant de la dette restant due, de sorte que tous les syndicats puissent démarrer la période d'investissements forts dans de bonnes conditions.

Concernant les recettes de fonctionnement, le montant des subventions a baissé de 6 % entre 2018 et 2019. Compte tenu de la forte hausse des cotisations, la part des subventions passe de 45 %, sur la période 2014-2018, à 20,5 % en 2019. Cette moins grande dépendance au versement des subventions permet une meilleure pérennité des actions du syndicat, et des investissements sereins pour les prochaines années.

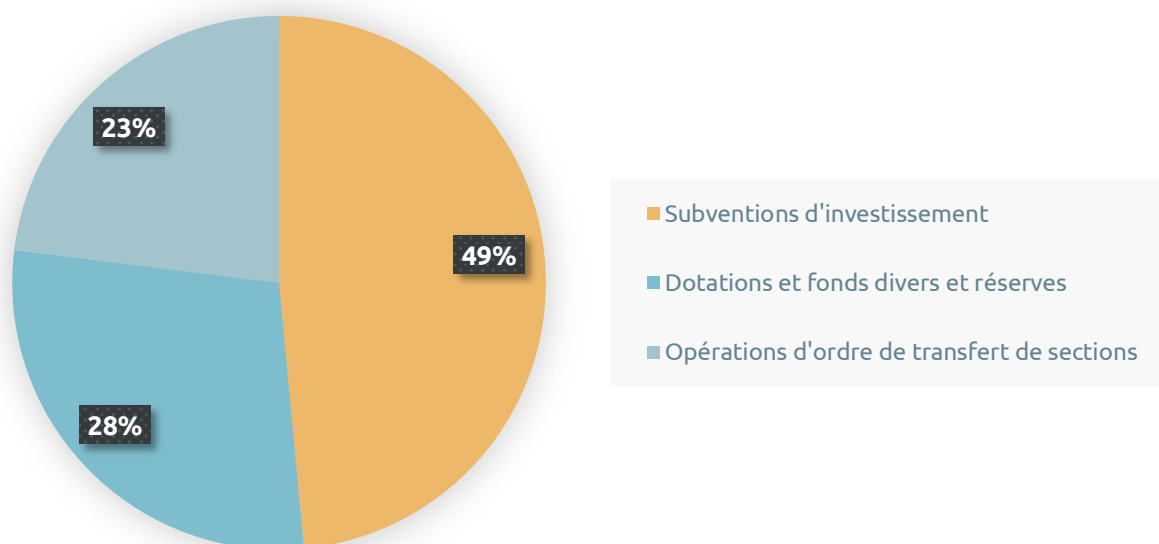
Investissement

Dépenses d'investissement : 765 345 €



En 2019, la majorité des dépenses a été consacrée à la préparation des futurs travaux d'aménagement. Les principales dépenses sont les études de conception pour le projet de renaturation de la Bourbre entre Bourgoin-Jallieu et Villefontaine et pour préparer les aménagements pour lutter contre les inondations à venir. Une étude importante à l'échelle du bassin versant, portant sur la définition des zones stratégiques en eau potable à protéger, a également été réalisée.

Recettes d'investissement : 973 197 €



Les subventions représentent la principale ressource en investissement. Il est à noter que les financeurs ciblent de plus en plus leurs aides à l'atteinte de résultats, notamment en faveur de l'atteinte du bon état des masses d'eau et de la reconquête de la biodiversité, en lien avec les réglementations européennes et nationales.

Les financeurs du SMABB sont l'Union européenne via les fonds FEDER et FEADER selon les cas, l'État, l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse, la région Auvergne-Rhône-Alpes et le département de l'Isère.

DES CHANGEMENTS STATUTAIRES HISTORIQUES

Un changement de gouvernance

Des modifications statutaires liées à la prise de compétence GÉMAPI

La GÉMAPI (Gestion des milieux aquatiques et protection contre les inondations) est une compétence confiée aux intercommunalités, apparue en 2018. Elle concerne la gestion de digues et la prévention des crues, auxquelles s'ajoutent également les services rendus par la nature et la biodiversité.

Sur le bassin versant de la Bourbre, les 9 intercommunalités ont toutes choisi de la transférer au SMABB, qui exerce donc la totalité de cette compétence GÉMAPI sur son territoire.

En 2019, les statuts du SMABB, actant la prise de compétence GÉMAPI, ont été modifiés pour entraîner un véritable changement de gouvernance. Ces nouveaux statuts ont été approuvés à l'unanimité par l'ensemble des membres du syndicat.

Un comité syndical resserré

À la suite de ces modifications, le Comité syndical est désormais administré par 30 élus : 22 élus désignés par les intercommunalités, 5 élus désignés par les communes, 3 élus désignés par le département de l'Isère. Auparavant, le Comité syndical était composé de près de 100 personnes, rendant les procédures complexes. Cette nouvelle composition permet de gagner en efficacité dans les orientations et les prises de décisions, tout en maintenant une solidarité de bassin forte.

Grâce, à ces changements, et grâce au soutien des 9 intercommunalités du bassin versant, le SMABB reste en 2019 le maître d'ouvrage unique à l'échelle du bassin, et il confirme son rôle de coordonnateur et son appui technique au service du territoire.

Le SMABB devient EPAGE

Au cours de l'année 2019, les services de l'État ont reconnu le SMABB comme étant l'acteur de référence pour la gestion et l'aménagement des cours d'eau sur le territoire du bassin versant de la Bourbre, et lui ont accordé la labellisation "EPAGE".

Cette labellisation EPAGE (Établissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux) a été introduite récemment dans la loi, et désigne les structures qui gèrent la compétence GÉMAPI à une échelle hydrographique cohérente (un bassin versant).

Une réussite collective

L'avis rendu par le comité d'agrément du bassin Rhône-Méditerranée a souligné "l'engagement du SMABB pour conduire l'animation et la mise en œuvre de démarches concertées qui répondent aux enjeux de gestion équilibrée et durable de la ressource en eau (SAGE, PAPI, contrat de milieu, contrat vert et bleu, PAEC)".

Cette labellisation est d'abord une réussite collective, qui vient finaliser le travail des élus et des agents du SMABB au cours des dernières années, mais également celui des 9 intercommunalités du bassin versant, qui ont transféré l'ensemble de la compétence GÉMAPI au SMABB.

Des changements historiques : changement de nom et déménagement

À la suite de cette labellisation, sur la proposition de Jean-Claude PARDAL, président du SMABB, le Comité syndical a acté le changement de nom du syndicat, qui deviendra en 2020 "l'EPAGE de la Bourbre".

De plus, après 22 ans à La Tour-du-Pin, le SMABB a déménagé dans des locaux plus grands et plus spacieux, situés à Saint-Victor-de-Cessieu, dans un bâtiment appartenant à la Communauté de communes des Vals du Dauphiné, construit en 2012.

PRÉVENTION DES INONDATIONS

Sur le territoire du bassin versant de la Bourbre, en cas d'inondation, les enjeux sont importants. En cas de crue centennale sur notre territoire, 850 personnes, 50 entreprises (pour un total de 1000 emplois), 13 ERP (Établissements recevant du public) seraient exposés, pour un total de 49 millions d'euros de dommage.

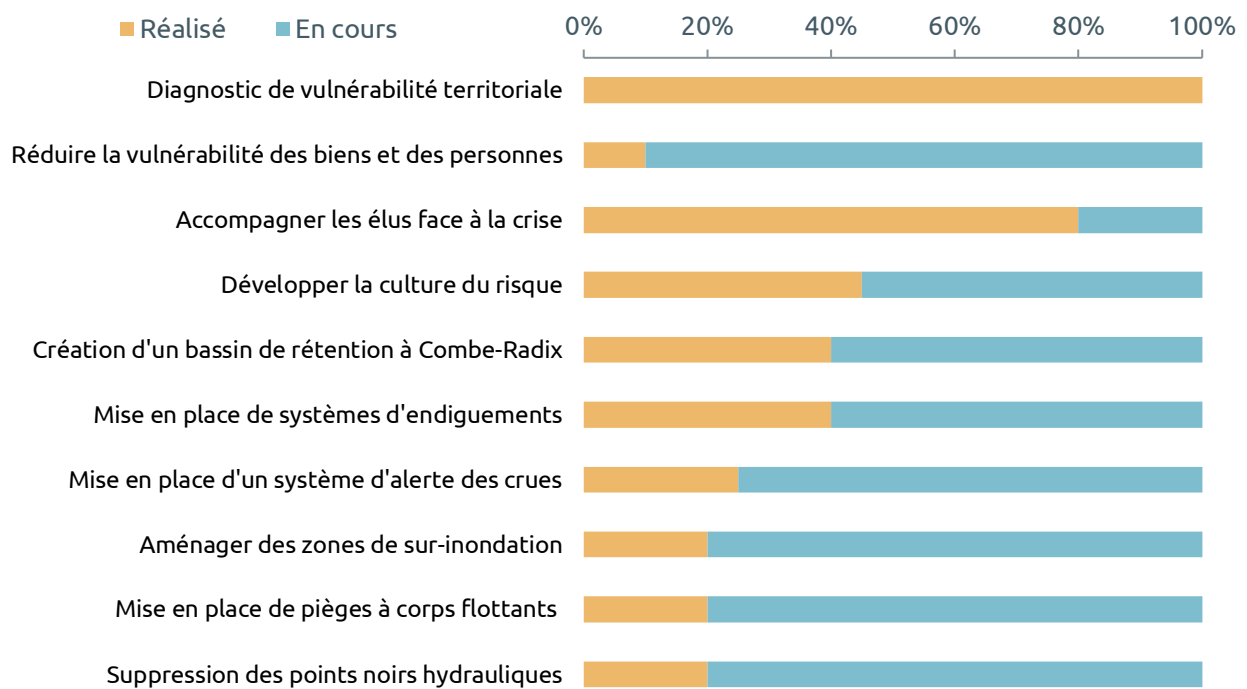
Un programme d'actions de prévention adapté aux enjeux du territoire

Le SMABB anime et coordonne un Programme d'actions de prévention des inondations (PAPI), labellisé par l'État en 2017, dont l'objectif est de s'organiser concrètement pour prévenir, anticiper et gérer le risque inondation sur le territoire.

Dans le cadre de ce programme d'actions, des travaux sont prévus, à hauteur de 3 200 000 € dans les prochaines années.

Les actions prévues dans le cadre du PAPI se répartissent en 4 thèmes majeurs, qui se déclinent ensuite en différentes actions.

- **Réduire la vulnérabilité**, avec la prise en compte du risque inondation dans les documents d'urbanisme, et la réduction de vulnérabilité des personnes et des biens
- **Surveiller, prévoir, alerter**, pour prévoir et gérer la crise
- **Communiquer sur les risques**, pour informer la population des risques encourus
- **Réduire l'occurrence des inondations**, en ralentissant les écoulements et en mettant en place des ouvrages de protection hydraulique.



1 – Avancement des principales actions du PAPI au 31/12/2019

Le tableau ci-dessus présente l'état d'avancement des principales actions du PAPI, en date du 31 décembre 2019.

Accompagner les communes dans la gestion de crise

L'actualité récente nous montre que des situations de crise peuvent se produire rapidement, et de manière inattendue : des crues importantes ont eu lieu ces derniers mois dans plusieurs endroits en France, entraînant de nombreuses évacuations et des dégâts matériels importants. Pour faire face à ces risques majeurs, notamment d'inondation, le SMABB a choisi d'accompagner les communes à la gestion de crise et à la mise en place de leurs plans communaux de sauvegarde (PCS).

Depuis 2017, en partenariat avec l'Institut des Risques majeurs de Grenoble (IRMa), le SMABB a mis en place un parcours de formation pour permettre aux élus des communes du bassin versant de mettre en place ou d'actualiser leur PCS.

En novembre 2018, un exercice de crise communal avait été organisé à l'échelle de Bourgoin-Jallieu. En 2019, le SMABB a souhaité organiser un exercice intercommunal, encore plus proche de la réalité : en cas de crue importante, il est probable que plusieurs communes soient touchées. Elles devront alors agir en même temps, en concertation.

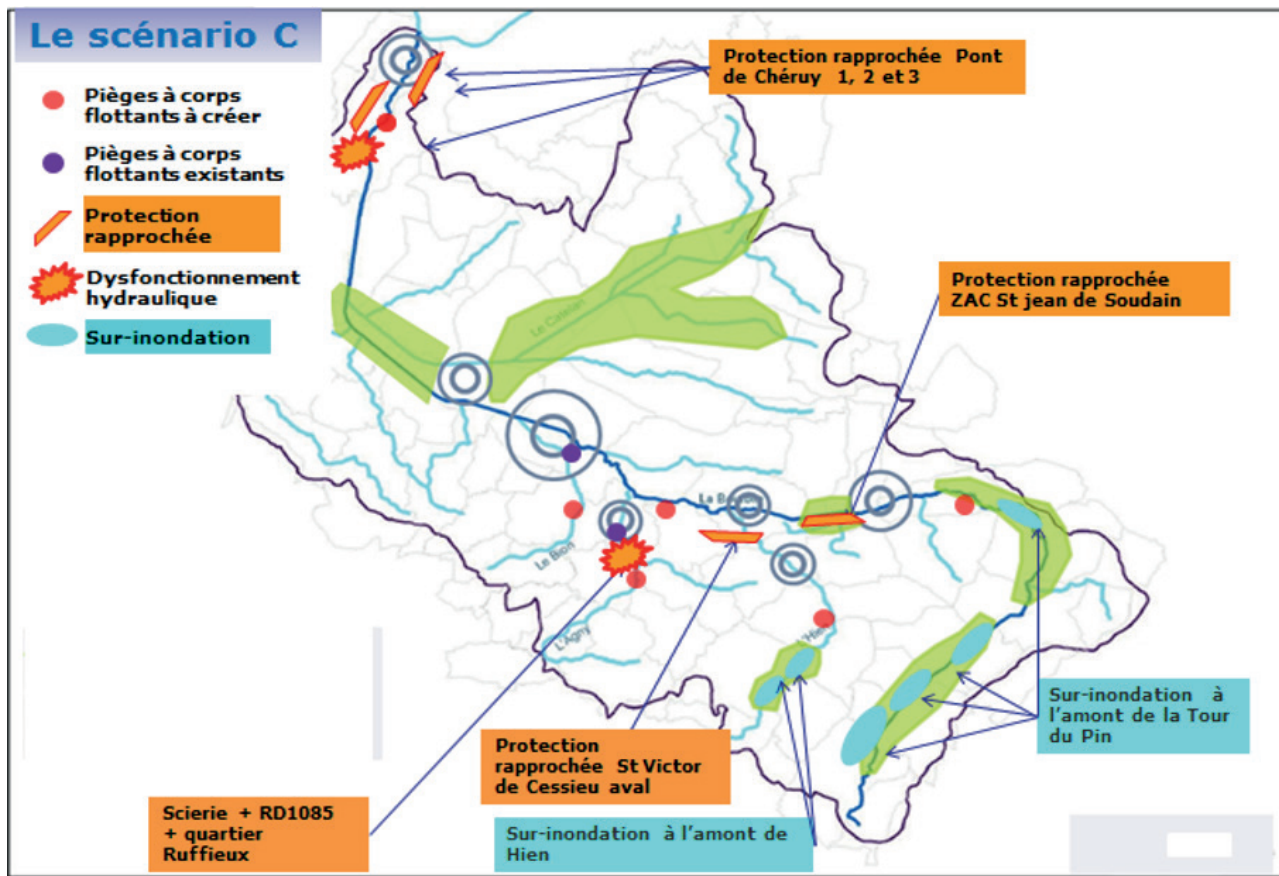
Cet exercice s'est tenu le jeudi 7 novembre, avec les communes de Saint-Clair-de-la-Tour et de Saint-André-le-Gaz, et a permis de tester la réaction de ces deux communes en situation d'inondation, et leur coordination avec les services de secours (SDIS 38, Gendarmerie nationale).



Photo 1 Exercice de crise intercommunal

Réduire l'occurrence des inondations

Pour réduire l'occurrence des crues, et en limiter la gravité, plusieurs actions sont en cours de réalisation, dans le cadre du PAPI.



Carte 1 Localisation des travaux prévus dans le cadre du PAPI

Bassin de rétention des eaux de Combe-Radix

Une de ces actions est la construction d'un bassin de rétention des eaux sur le secteur de Combe-Radix, à Bourgoin-Jallieu.

L'orage du 31 août 2011 a entraîné des dégâts très importants sur le secteur de Combe-Radix, situé sur la commune de Bourgoin-Jallieu. 80 mm de pluie étaient tombés en 2 heures, soit 80 litres par m².

À la suite de cette forte pluie, la voirie du chemin de Combe-Radix avait été fortement endommagée et des dépôts de matériaux se sont propagés vers l'aval. Sous la pression des apports, un mur longeant la voie ferrée Lyon –Chambéry/Grenoble a cédé, entraînant une dispersion de gravats sur les rails. Plusieurs habitations ont subi des dégâts importants. Un chemin d'accès à une habitation a par ailleurs été érodé.

En concertation avec les habitants, les propriétaires et les exploitants agricoles, il a été décidé de mettre en place un bassin de rétention des eaux, pour éviter que de telles situations puissent se reproduire. Ce bassin de 4000 m³ sera notamment connecté par un réseau de fossés et de canalisations pour récolter les eaux de ruissellement et limiter l'érosion des terrains. Ce bassin viendra protéger les habitations et la voirie.

Mise en place de barrages écrêteurs

Pour limiter l'impact des crues sur les communes en aval du bassin versant, il est prévu de les ralentir grâce à la mise en place de barrages écrêteurs. Ces barrages permettront de stocker temporairement le trop-plein d'eau des crues dans des zones où les enjeux sont moins importants. Pour déterminer ces zones, dites de surinondation, et mettre en place un dispositif d'indemnisation des exploitants agricoles de ces zones, un travail a été mené avec les représentants de la profession agricole.

Le protocole, qui définit clairement les zones et les indemnisations prévues sera signé mi-2020. Pour compléter la mise en place des barrages écrêteurs, différents systèmes d'endiguement seront construits dans les prochaines années pour venir protéger les zones à forts enjeux sur le bassin versant (zone d'activité, habitation, entreprise...).

Ces actions pour lutter contre les inondations se poursuivront en 2020, avec la poursuite de la conception des dossiers réglementaires.

RESTAURATION DES MILIEUX AQUATIQUES ET DES CORRIDORS

Le SMABB agit de longue date sur les enjeux liés aux corridors écologiques. En plus de ses actions historiques de restauration et de préservation des milieux aquatiques et de la végétation des berges, en 2017, le SMABB est devenu le pilote d'un programme d'action pour la préservation des corridors écologiques, terrestres et aquatiques.

Les corridors écologiques sont les réseaux reliant entre eux plusieurs « réservoirs de biodiversité », des habitats naturels pour la biodiversité. Les forêts, les zones humides, les étangs sont des réservoirs de biodiversité, tandis que les réseaux de haies, les cours d'eau et la végétation des berges sont des corridors écologiques.

Les trames écologiques : verte, bleue, noire

On appelle « trames écologiques » l'ensemble des connexions entre les réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques. On parle alors de « trame bleue » pour évoquer

les milieux aquatiques, de « trame verte » pour les milieux terrestres, auxquelles s'ajoutent parfois la « trame noire » pour les espèces nocturnes, et la « trame brune » pour les réseaux de la terre, au sol.

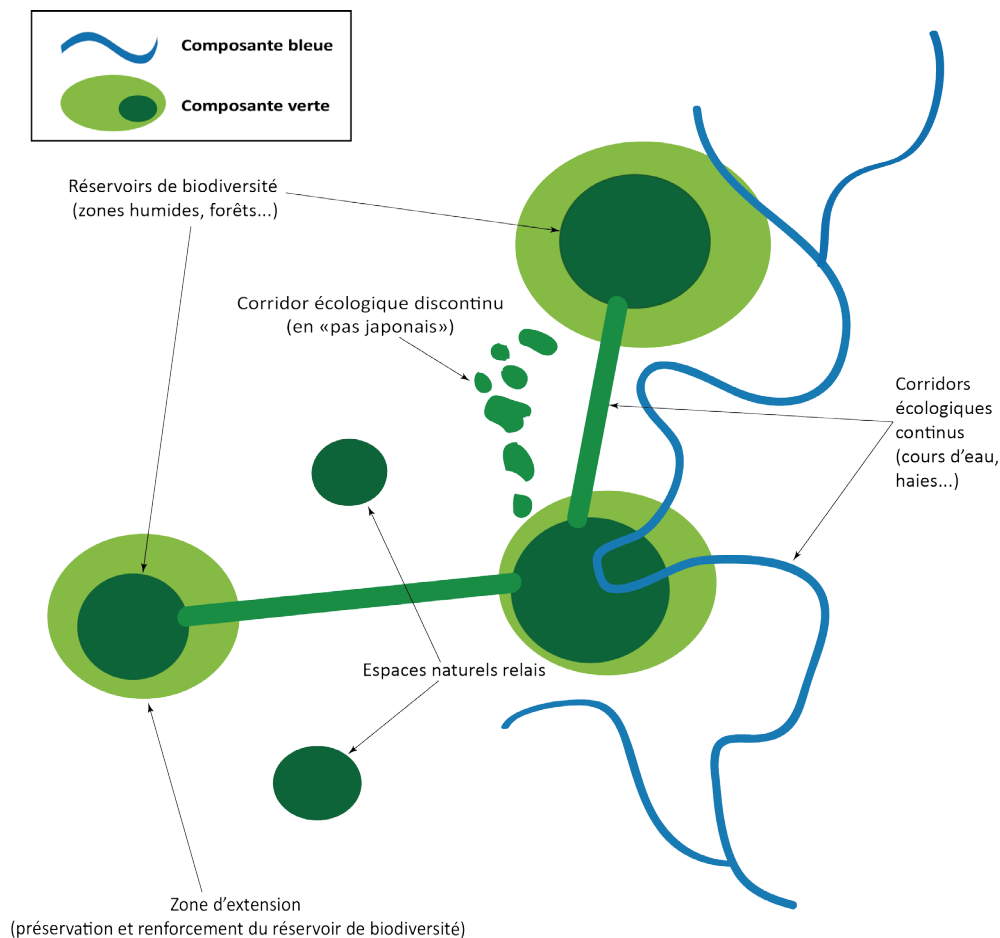


Schéma 1 Illustration du concept de corridors écologiques

L'ensemble de ces trames écologiques nous rend de très nombreux services, gratuitement : régulation du climat, diminution de la pollution de l'air, épuration des eaux, fertilisation des sols, limitation des risques d'inondation, pollinisation par les insectes, etc. On estime aujourd'hui que 40 % de l'économie mondiale repose sur ces services rendus par la nature, et que la dégradation de ces services entraînerait une baisse de 7 % du PIB mondial par an à l'horizon 2050.

Par conséquent, il est crucial d'agir sur la préservation de ces services, et notamment sur les corridors écologiques, qui permettent le brassage des populations, la circulation de la faune, et le bon fonctionnement des écosystèmes.

Le SMABB, impliqué depuis sa création sur la gestion et la préservation des corridors aquatiques, s'est également saisi depuis 2017 du sujet des corridors écologiques

terrestres, avec le pilotage du « contrat unique pour la préservation et la restauration des milieux du bassin de la Bourbre ».

Signé en décembre 2017 pour une période de 5 ans et animé par le SMABB, il regroupe 59 projets portés par 24 partenaires locaux pour un montant total de 16 millions d'euros, et vise à garantir et restaurer les fonctionnalités des continuités écologiques. Ce contrat bénéficie du cofinancement de l'Union européenne, la région Auvergne-Rhône-Alpes, l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse, et le département de l'Isère.

Dans le cadre de ce contrat, de nombreuses actions sont menées par le SMABB et ses partenaires, pour la restauration des corridors écologiques terrestres et aquatiques.

Un film et une soirée pour évoquer l'importance de la biodiversité

Pour mettre en valeur l'importance des trames écologiques, de la biodiversité et de l'ensemble des services qu'elles apportent aux humains, le SMABB a réalisé un film d'animation en partenariat avec l'Agence régionale de la biodiversité en Île-de-France et l'Institut de Formation de l'Environnement (IFORE).

Ce film, intitulé « Trames écologiques : des bénéfices multiples pour les humains » a bénéficié de financements par l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, et l'Union européenne.

En juillet 2019, ce film a été présenté en avant-première devant plus de 200 personnes à Bourgoin-Jallieu. À la suite de cette première diffusion, une conférence, sur le thème « Quand la nature nous rend service », a permis de mettre en valeur l'importance de la biodiversité pour les activités humaines.



Photo 2 Conférence-débat "Quand la nature nous rend service" à Bourgoin-Jallieu

2019 : un bilan à mi-parcours pour le Contrat unique

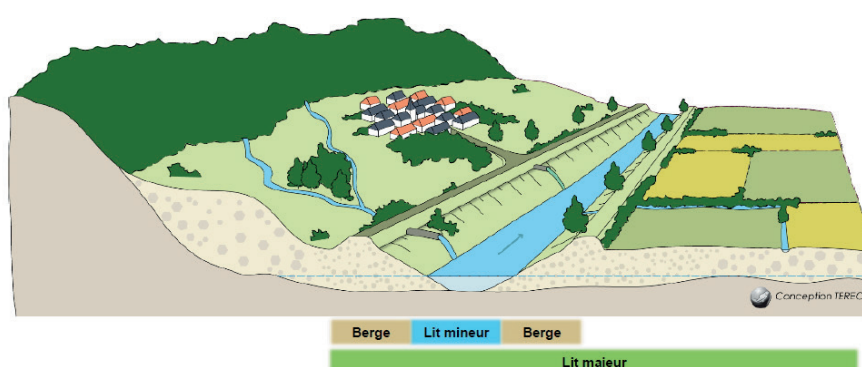
Signé en 2017 pour une durée de 5 ans, le Contrat unique pour la préservation et la restauration des milieux de la vallée de la Bourbre est à mi-parcours. La fin d'année 2019 a été l'occasion de réaliser un bilan de l'avancée des différentes actions prévues. Au total, 48 % des actions prévues sont réalisées ou en cours de réalisation, et les phases d'études étant terminées pour de nombreux projets, de nombreuses réalisations devraient voir le jour dans les années à venir : plantation de haies, restauration de zones humides, passages à faunes et à amphibiens, créations de mares, etc.

Du côté des partenaires du SMABB, en 2019 de nombreuses actions ont été menées dans le cadre du Contrat unique. On peut ainsi citer les soirées sur l'importance de l'extinction de l'éclairage public, organisées auprès de 80 élus de la CAPI et des Vals du Dauphiné par France Nature Environnement.

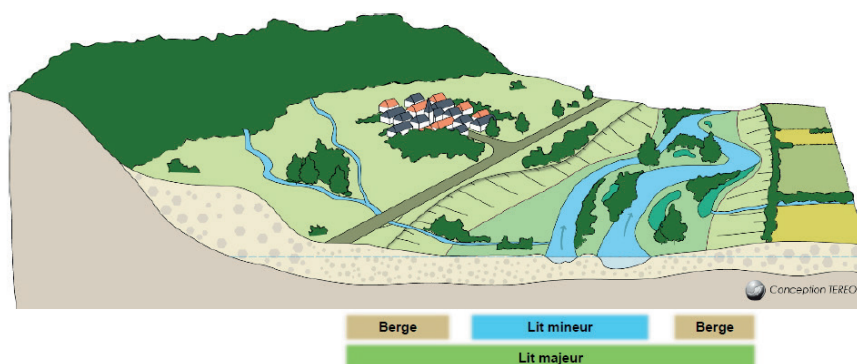
L'APIE a également organisé une série de 5 formations gratuites destinées aux entreprises des zones d'activités, afin qu'elles puissent disposer d'une palette de solutions concrètes à appliquer pour préserver la biodiversité. Une quarantaine de personnes a participé à ces formations, qui se poursuivront en 2020.

Restauration et renaturation des cours d'eau et des milieux aquatiques

Contrairement aux idées reçues, restaurer les cours d'eau ne signifie pas revenir en arrière pour recréer les cours d'eau comme ils étaient « avant ». Cela consiste à leur rendre leurs fonctionnalités perdues, en restaurant les services qu'ils nous rendent (filtration naturelle des pollutions, limitation des crues, abri pour la biodiversité, soutien des nappes phréatiques...), en compensant les impacts négatifs observés et en rendant les paysages plus attractifs, notamment pour certaines activités de plein air (pêche, vélo, randonnée...).



Cours d'eau subissant des pressions anthropiques fortes à l'image de la Bourbre dans la zone d'étude



Cours d'eau et ces annexes hydrauliques en bon état de fonctionnement

Schéma 2 A quoi ressemble un projet de renaturation ? En bas, une rivière après travaux de renaturation

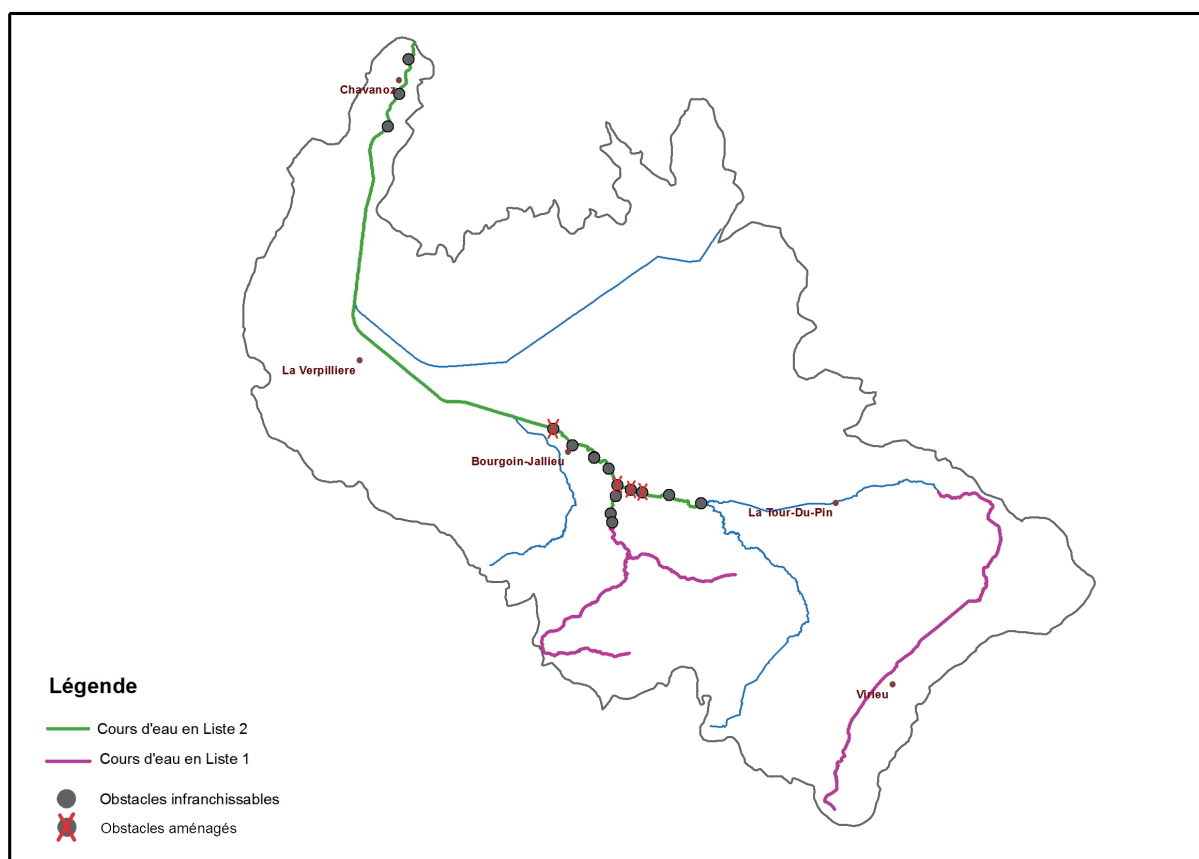
4 seuils prioritaires aménagés en 2019

Sur le bassin versant de la Bourbre, 14 obstacles barrant intégralement ou partiellement les cours d'eau, que l'on appelle « seuils », ont été identifiés comme étant prioritaires par les services de l'État et l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse.

Ces 14 seuils, situés le long de la Bourbre et de l'Agny, doivent donc nécessairement être supprimés ou aménagés d'ici à septembre 2023, [conformément à l'article 214-17 du Code de l'environnement](#).

L'aménagement ou la suppression de ces obstacles permettra notamment aux sédiments (sables, galets, qui sont naturellement transportés par l'eau) et aux poissons de circuler plus librement, multipliant ainsi les services rendus par la nature.

Sur les 14 seuils prioritaires du bassin versant de la Bourbre, 4 ont été supprimés ou aménagés en 2019. Le SMABB a ainsi procédé à l'arasement du seuil de Champ-Fleuri, à Bourgoin-Jallieu, pour un montant de 55 000 euros HT, dont 80 % ont été financés par l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse.



Carte 2 Localisation des obstacles prioritaires sur le bassin versant de la Bourbre

À l'automne 2019, la société APRR-AREA, qui exploite le réseau d'autoroutes en Rhône-Alpes, a effectué des travaux d'aménagement sur trois autres seuils, pour un montant 283 000 euros HT, avec 70 % de financement par l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse.

Au cours de l'année 2019, le SMABB a également assuré une assistance et un suivi auprès de plusieurs communes et du département de l'Isère, qui mènent actuellement des projets d'aménagement de six autres seuils, afin que l'échéance de 2023 puisse être respectée.

L'avant-projet de la renaturation de la Bourbre en aval de Bourgoin-Jallieu validé

Le linéaire de la Bourbre, a été fortement modifié au fil des siècles. Aujourd'hui, 42 % de son linéaire est canalisé, ce qui cause de nombreux problèmes. La qualité des eaux du bassin versant s'est grandement améliorée grâce aux efforts importants fournis par les acteurs du territoire (collectivités, agriculteurs, entreprises), avec des travaux d'amélioration des plus grandes stations d'épuration du territoire. La qualité de l'eau des rivières reste néanmoins en deçà des objectifs fixés par l'Union européenne pour atteindre le « bon état » écologique des cours d'eau.

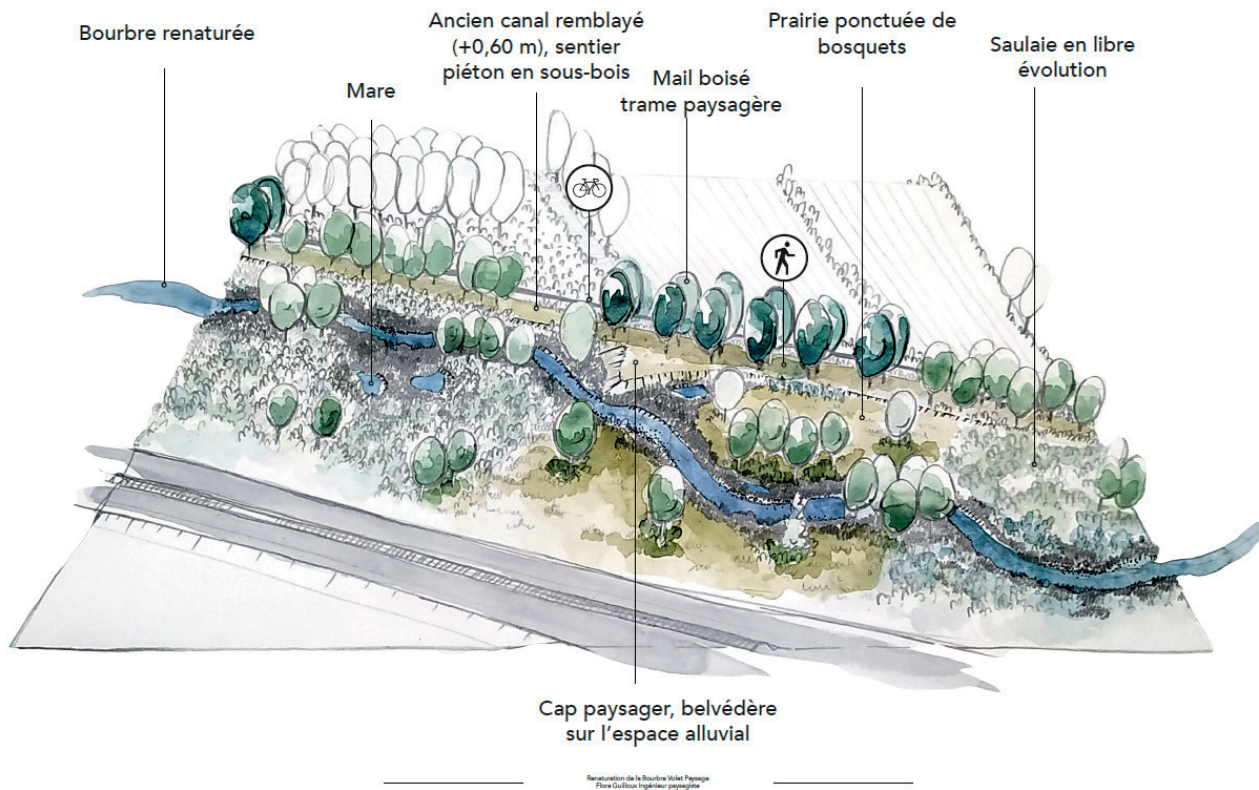


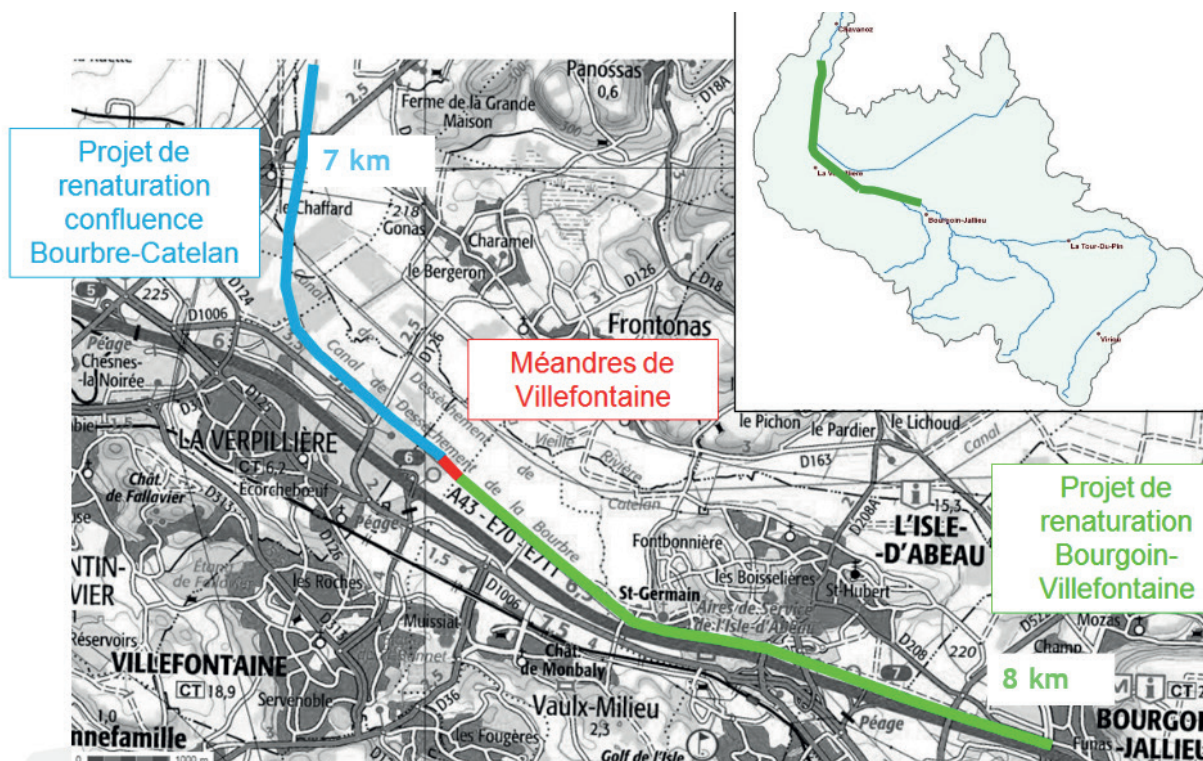
Schéma 3 Préfiguration de la Bourbre après travaux de renaturation

Pour améliorer cette situation, depuis 2012, un projet de renaturation de la Bourbre est à l'étude, dans un secteur particulièrement dégradé, situé entre les communes de Bourgoin-Jallieu et Chamagnieu. Ce projet permet de répondre à de multiples objectifs :

- Augmenter les capacités d'auto-épuration de la rivière pour éviter des investissements lourds sur les stations d'épuration
- Ralentir la propagation des crues
- Soutenir le débit de la rivière dans les périodes de basses eaux (étiage)
- Réduire l'érosion
- Développer la biodiversité avec un corridor écologique fonctionnel

- Éviter les pénalités de l'Union européenne qui seraient appliquées aux collectivités en cas de non-atteinte du bon état écologique des cours d'eau.

En 2019, le Comité syndical a validé l'avant-projet de la première phase de travaux : elle concernera un secteur de 8,3 km de la Bourbre entre Bourgoin-Jallieu et Villefontaine.



Carte 3 Localisation des travaux de renaturation envisagés

En 2020, la conception du projet renaturation de la Bourbre se poursuivra avec la préparation des travaux qui devraient commencer fin 2021.

Le castor d'Europe, animal emblématique du bon fonctionnement des cours d'eau

Sur notre territoire, le castor a contribué à remettre en eau 20 hectares de zones humides, qui pourront donc jouer pleinement leurs rôles de régulation : diminution des inondations, stockage de carbone, soutien aux sols en période de sécheresse...

Implanté sur notre territoire à plusieurs endroits, il était important de préserver la présence de cet animal protégé, tout en limitant les conflits d'usage qui peuvent en découler. En 2019, un plan de gestion a donc été adopté avec l'ensemble des parties prenantes concernées (sylviculteurs, agriculteurs, pêche, industriels, associations naturalistes...)

La végétation des berges et embâcles : entretenir les corridors aquatiques

La végétation des berges, aussi appelée « ripisylve » est un élément très important pour l'équilibre de fonctionnement des cours d'eau : elle protège les berges de l'érosion, dissipe la force du courant, épure l'eau de la rivière, limite l'évaporation...

Il s'agit également d'un corridor écologique majeur, puisque le couvert de la végétation des berges peut permettre le déplacement des animaux le long des cours d'eau, parfois sur de longues distances.

Le SMABB emploie en régie une équipe « Rivière », composée de 5 agents, chargée d'agir sur la ripisylve et d'intervenir dans les cas où l'intérêt général est en jeu. L'équipe « Rivière » est également chargée de lutter contre les espèces invasives, telles que la renouée du Japon.

La lutte contre les espèces invasives

La lutte contre la renouée du Japon est un axe très important de l'action du SMABB en faveur de la végétation des berges. Cette plante bien spécifique, très présente sur le bassin versant, est classée sur la liste des 100 espèces exotiques envahissantes établie par l'UICN. En 2012, un diagnostic initial a montré l'omniprésence de la renouée du Japon sur le bassin versant de la Bourbre, et les problématiques que cette espèce hautement invasive entraîne.

Très couvrante, la renouée du Japon représente une véritable menace pour la stabilité des écosystèmes, si elle n'est pas traitée. Sa prolifération empêche le bon fonctionnement de la ripisylve, et nuit à la diversité du milieu : la renouée du Japon va étouffer d'autres arbustes, qui apporteraient une plus grande biodiversité.



Photo 3 Un massif de renouée du Japon particulièrement couvrant

Des massifs trop couvrants de renouées peuvent entraîner des complications pour les gestionnaires d'ouvrages (ponts, routes...), pour l'exploitation forestière, et pour le rendement des cultures des agriculteurs.

Aujourd'hui, il n'existe pas de moyen fiable d'éradiquer durablement la renouée du Japon. Cette année, une démarche expérimentale a été mise en place, avec l'installation de bâches, à Rochetoirin et à Bourgoin-Jallieu. L'objectif ? Tenter d'étouffer la renouée du Japon, en lui coupant la lumière. Cette expérimentation devrait durer plusieurs années.

En 2019, l'association Bourbre Entreprise Environnement, qui regroupe des entreprises impliquées dans la préservation de la qualité de l'eau sur le territoire, a participé au cofinancement de cette action. Ces actions de lutte contre la renouée permettent aussi de faire des économies pour les travaux de renaturation à venir, car le traitement de cette plante invasive est très coûteux.

Interventions en rivière quand l'intérêt général est en jeu

L'équipe Rivière du SMABB, composée de 5 agents, intervient également dans les cours d'eau, lorsque des embâcles critiques se forment dans des secteurs stratégiques. Si l'intérêt général est en jeu, elle peut intervenir, mais elle ne peut pas se substituer aux propriétaires riverains des cours d'eau, qui doivent procéder à un entretien régulier des rives. Si l'entretien régulier n'est pas effectué par les riverains, cela peut entraîner d'importants dégâts en cas de crue.

Dans les zones où l'intérêt général est en jeu, l'équipe Rivière intervient pour prévenir la formation d'embâcles, ces amas de bois qui peuvent barrer partiellement le cours d'eau et aggraver fortement les crues. Ces actions permettent d'éviter des situations problématiques, qui peuvent aggraver des inondations.

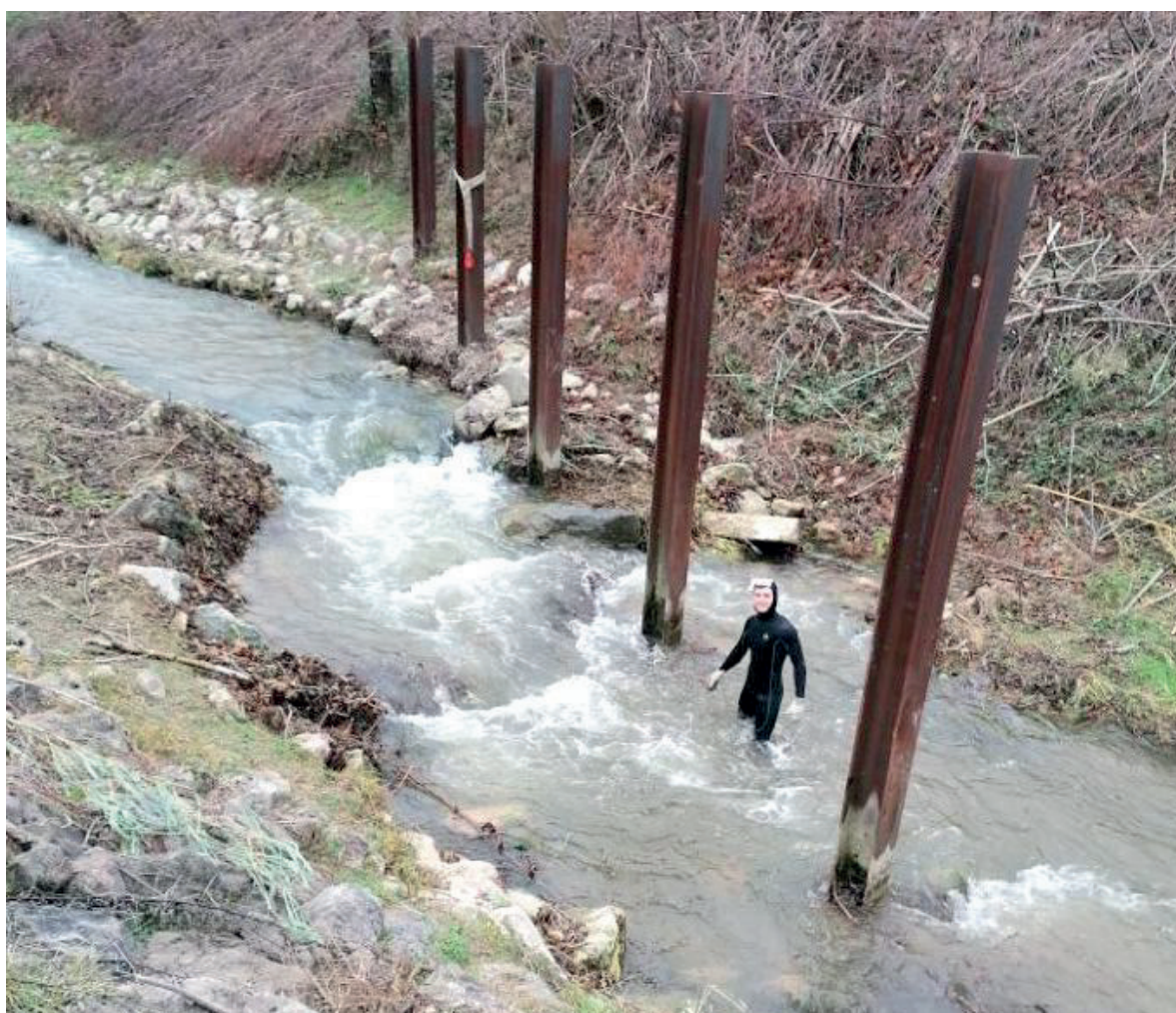


Photo 4 Retrait d'embâcles dans la Bourbre

Ce travail est d'autant plus crucial que fin 2019 un épisode neigeux important a touché le bassin versant de la Bourbre, entraînant d'importants dégâts sur les arbres, et notamment, ceux situés en bordure de rivière. Les conséquences de cet épisode neigeux sont très importantes et entraînent la formation de très nombreux embâcles, qui aggraveraient les dégâts en cas de crue.

On estime que le travail de l'équipe « Rivière » sur le terrain évite approximativement 400 000 € de dégâts annuels.

PRÉSERVATION DE LA QUALITÉ DE LA RESSOURCE EN EAU

Depuis une vingtaine d'années, la qualité de l'eau de la rivière Bourbre et de ses affluents tend à s'améliorer ou se stabiliser. Néanmoins, elle reste moyenne, voire médiocre. Les eaux des nappes souterraines du bassin présentent des taux de nitrates et de produits phytosanitaires plutôt élevés dans certains secteurs. Les pics supérieurs aux normes de distribution ponctuellement observés incitent à une vigilance particulière sur les ressources utilisées pour l'alimentation en eau potable.

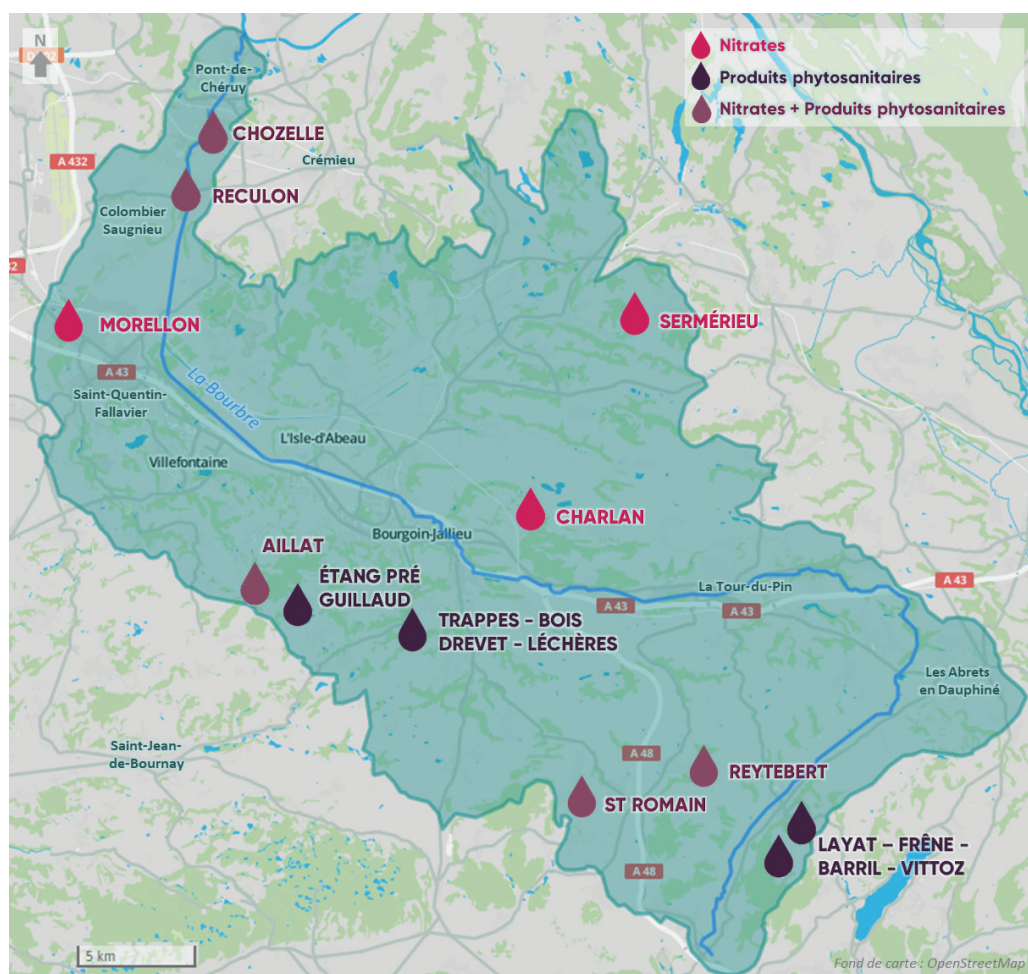
La protection et l'amélioration de la qualité des eaux sont des enjeux importants pour le SMABB, qui agit sur le territoire, notamment auprès des agriculteurs, avec sa cellule mutualisée d'animation dans le cadre de la démarche « Captages prioritaires ».

11 « captages prioritaires » identifiés

Parmi les nombreux captages d'eau potable du bassin versant, 11 sont classés prioritaires, c'est-à-dire qu'ils sont listés en raison de leur caractère stratégique ou de leur qualité dégradée. Les sept gestionnaires de ces captages ont été incités à définir et mettre en œuvre un programme d'actions à l'échelle des aires d'alimentation des captages afin d'améliorer durablement la qualité des eaux brutes sans qu'il soit nécessaire de les dépolluer ou de les diluer avec des eaux de meilleure qualité.

Les gestionnaires de ces gestionnaires sont :

- Communauté de communes des Balcons du Dauphiné
- Communauté d'agglomération Porte de l'Isère
- Communauté de communes les Vals du Dauphiné
- Syndicat mixte des eaux de la région de Biol
- Syndicat des eaux de la plaine et des collines du Catelan
- Commune de Colombier-Saugnieu
- Commune de Grenay



Carte 4 - Les captages prioritaires identifiés de la vallée de la Bourbre

Animation « captages prioritaires » mutualisée

Depuis mars 2014, les gestionnaires ont fait le choix de mutualiser l'animation de la démarche « captages prioritaires ». Les deux postes de chargées de mission créés sont portés par le SMABB et cofinancés par l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse et les gestionnaires des différents captages prioritaires.

Les objectifs de cette animation sont multiples :


- Délimiter les aires d'alimentation des captages
- Réaliser les diagnostics des pressions agricoles et non agricoles
- Élaborer les programmes d'actions pour restaurer la qualité de l'eau
- Mettre en œuvre les programmes d'actions sur la base du volontariat, les suivre et les évaluer
- Animer la concertation et le partenariat entre les acteurs locaux

En 2019, le travail de la cellule « Captages prioritaires » s'est poursuivi, avec de nombreuses actions, et la tenue de réunions de concertation rassemblant les

partenaires techniques, financiers, institutionnels, dont 11 en présence des agriculteurs concernés par les captages.

Le tableau ci-dessous indique l'avancée des actions sur les 11 captages prioritaires identifiés.

	Étape 1 - Etude hydrogéologique	Étape 2 - Arrêté préfectoral relatif à la délimitation de l'AAC	Étape 3 - Diagnostic territorial des pressions agricoles	Étape 4 - Élaboration et mise en œuvre d'un programme d'actions	Étape 5 - Évaluation et renouvellement du programme d'actions
Le Reculon					
Chozelle					
Morellon					
Charlan					
Aillat					
Étang Pré Guillaud					
Trappes – Bois Drevet – Léchères					
Sermérieu					
Saint Romain					
Reytebert					
Layat – Frêne Barril Vittoz					

 Action en cours ou réalisée

En 2019, le travail de la cellule d'animation s'est poursuivi :

- **pour les captages disposant déjà d'un programme d'actions** : analyses de reliquats azotés pour ajuster la fertilisation, essai de couverts d'interculture pour limiter le lessivage des nitrates vers la nappe phréatique, amélioration de l'autonomie alimentaire des élevages par l'implantation de cultures fourragères à bas intrants, réduction de l'utilisation des herbicides par le test et l'acquisition de matériel de désherbage mécanique (bineuse)...
- **pour les captages où la démarche est plus récente** : suivi des études hydrogéologiques (captages de la CAPI, Chozelle), finalisation du diagnostic et validation du programme d'actions (Morellon)

Des actions de communication sur la qualité de l'eau

Communiquer auprès du grand public pour valoriser les efforts engagés par les agriculteurs est également une mission de la cellule « Captages prioritaires ». En avril 2019, trois exploitations ont ouvert leurs portes lors d'une « randonnée des fermes » afin de présenter leurs pratiques et les mesures mises en place pour préserver

la qualité de l'eau. Un arrêt à proximité du captage a permis d'expliquer aux 130 randonneurs présents les liens qui unissent agriculture et eau potable et les actions menées par ces agriculteurs pour la préservation de l'eau du captage.



Photo 5 Randonnée des fermes en mars 2019

ANIMATION DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU (CLE)

La Commission locale de l'eau (CLE) est un organisme particulièrement important pour notre territoire, c'est le « parlement de l'eau local », qui réglemente localement sur le thème de la gestion de l'eau.

La CLE : le parlement de l'eau local

La composition de la CLE (à prononcer « clé ») est établie par le préfet, selon les règles établies par le Code de l'environnement. Elle est aujourd'hui composée de 48 membres, et présidée par Jean-Claude Pardal, également président du SMABB.

La CLE est garante de l'avance du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux de la vallée de la Bourbre (SAGE Bourbre). Le SAGE est un document qui complète et adapte la législation dans le domaine de l'eau aux enjeux locaux.

Les compétences et les missions de la CLE sont les suivantes :

- Émettre des avis sur les décisions et projets relatifs aux milieux aquatiques dans le périmètre du SAGE : dossiers d'autorisation loi sur l'eau, dossiers d'Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)
- Suivre l'avancement du SAGE
- Mener la révision du SAGE,
- Effectuer des conseils et des recommandations aux porteurs de projets
- Résoudre les conflits et points de blocage sur la gestion collective de l'eau
- Communiquer auprès des élus et des usagers.

2019, une année charnière pour la CLE

Cette année, la CLE a travaillé sur différents sujets, qui auront des répercussions dans les années à venir.

Un travail conséquent a été mené sur l'identification des ressources stratégiques en eau potable pour le futur. Quatre réunions de concertation ont été organisées avec des acteurs du territoire pour définir les limites des zones stratégiques pour l'eau potable, des zones à protéger pour pouvoir les exploiter à l'avenir.

Avec des épisodes de sécheresse toujours plus sévères sur notre territoire, ce sujet est d'autant plus important.

En 2019, la CLE a commencé à travailler sur la révision du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE), qui sera un des sujets majeurs des prochaines années. En effet, le SAGE actuel, établi en 2008, n'est plus adapté au contexte actuel. Pour élaborer cette révision du SAGE, en 2020 la CLE devra établir une stratégie sur les problématiques de la gestion de l'eau sur le territoire jusqu'en 2040.

REMERCIEMENTS

L'ensemble des actions menées par le Syndicat mixte d'aménagement du bassin de la Bourbre n'aurait pas pu avoir lieu sans le soutien de son Comité syndical, et de ses membres : 72 communes, 9 intercommunalités, et le département de l'Isère.

Le SMABB bénéficie également du soutien de l'Agence de l'eau, de la région Auvergne-Rhône Alpes, et de l'Union européenne via le FEDER ou le FEADER, et le département de l'Isère, selon les actions.



POUR ALLER PLUS LOIN

Pour aller plus loin, vous pouvez [consulter le site du SMABB : www.smabb.fr](http://www.smabb.fr) et vous inscrire à la [newsletter trimestrielle](#).



SMABB

**SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT
DU BASSIN DE LA BOURBRE**